

Une pratique en ébullition

Antoine Gauthier

Number 164, Spring 2020

Patrimoine acéricole. On revisite la cabane

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/93062ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gauthier, A. (2020). Une pratique en ébullition. *Continuité*, (164), 20–22.

Le temps des sucres pourrait être désigné prochainement comme élément de notre patrimoine immatériel. Quelles seraient les retombées d'une telle reconnaissance ?

ANTOINE GAUTHIER



Une en ék

Ce texte ne s'attarde pas aux mérites des traditions du temps des sucres ni à leur importante signification saisonnière pour les Québécois, des sujets qui font l'objet d'autres excellents articles dans le présent numéro de *Continuité*. Il ne traite pas non plus de ma passion d'enfance pour le sirop d'érable, la cuisine traditionnelle, le travail de l'entaille ou le bouillage en famille. La fonte des neiges n'est même pas encore commencée au moment où j'écris ces lignes ! Il porte encore moins sur mon passé de violoneux dans une cabane à sucre de l'île d'Orléans. Vous risqueriez de croire que je ne vis que pour les oreilles de crisse.

Ce texte présente plutôt une initiative qui, bien qu'administrative, touche à la pérennité d'une tradition d'ici et, plus largement, à la diversité culturelle mondiale.

En 2015, le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), avec ses partenaires, a demandé au ministre de la Culture et des Communications une désignation légale « du temps des sucres et de la production acéricole ». Cette demande, toujours pendante, vise à conférer à cet élément culturel une reconnaissance à titre de patrimoine immatériel de la société en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* de 2012.

Qu'est-ce que le patrimoine immatériel ? Pourquoi vouloir procéder à une telle désignation légale ? Que changerait-elle, au juste ?

Un héritage bien vivant

Le patrimoine immatériel comprend une variété de pratiques et de savoirs transmis de génération en génération. Il est l'héritier direct des notions de folklore, d'arts et de traditions populaires, de savoir-faire ancestraux ou d'expressions transmises oralement. Il est aussi appelé « patrimoine vivant » en raison de son caractère toujours actuel et contemporain.

Le patrimoine immatériel a pour finalité de contribuer à la sauvegarde des traditions culturelles de la planète malgré la pression de la mondialisation et de ses conglomérats

La dégustation de la tire sur la neige demeure l'une des traditions préférées des adeptes du temps des sucres.

Source : Chaudière-Appalaches © TQ/Mathieu Dupuis

pratique multiculturelle

industriels. Il s'inscrit dans un esprit de développement durable, de partage et d'adaptation constante. À l'échelle internationale, ce concept a connu un essor prodigieux à la faveur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, adoptée en 2003 et entrée en vigueur en 2006. Aujourd'hui ratifiée par quelque 178 pays, cette convention n'a toujours pas été signée par le Canada.

Le Québec a pour sa part emboîté le pas aux nations signataires à sa façon, notamment en incorporant dans sa *Loi sur le patrimoine culturel* des dispositions liées à ce type de patrimoine. Il est ainsi devenu la première autorité législative canadienne à agir de la sorte, ce qui n'empêche pas que d'autres provinces ou le fédéral puissent soutenir les traditions culturelles présentes sur leur territoire.

L'effet d'une reconnaissance légale

La volonté d'obtenir une reconnaissance officielle des traditions associées au sirop d'érable procède de deux objectifs. D'abord, favoriser la sauvegarde et le développement des pratiques traditionnelles relatives au temps des sucres. Ensuite, familiariser les citoyens avec le concept de patrimoine immatériel à l'aide d'un élément culturel connu de tous.

Un tel statut permettrait, bien entendu, de reconnaître l'apport important pour l'identité québécoise des traditions entourant la préparation du sirop d'érable. Mais une désignation légale comme patrimoine immatériel ne correspond pas à un acte de commémoration. Ni à une consécration de type historique. Au contraire, elle vise le changement dans un esprit de continuité, que ce soit par exemple par le renversement d'une situation indésirable ou par l'amélioration d'une structure de soutien public. Sans son impératif de sauvegarde (ou de développement durable), le concept de patrimoine immatériel n'a pas de raison d'être.

L'exemple de la veillée de danse

L'un des cinq éléments du patrimoine immatériel québécois à avoir reçu une désignation du ministre est la veillée de danse traditionnelle, en 2015. Depuis, cette reconnaissance a permis l'éclosion de mesures en lien avec le plan d'action gouvernemental en culture.

Par exemple, des ressources ont été octroyées pour la première fois par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) à des camps estivaux de musique et de danse traditionnelles. Le Réseau des veillées de danse au Québec a pour sa part été créé à la suite de consultations des acteurs du milieu, et servira bientôt de catalyseur pour des actions de promotion communes. En distribuant des fonds à des événements non admissibles à l'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec, ces initiatives lèvent ainsi un obstacle à leur développement sur le territoire.

Les bénéfices pour le temps des sucres

La reconnaissance légale du temps des sucres et de la production acéricole comme patrimoine vivant du Québec présage, elle aussi, la naissance d'importantes initiatives.

La désignation pourrait susciter des réflexions et des actions touchant les facettes suivantes : l'agriculture d'auto-suffisance, l'acériculture biologique, la reforestation pour contrer les changements climatiques, le tourisme durable, l'image du sirop d'érable, les écosystèmes de soutien à la musique traditionnelle, les appellations d'origine contrôlées, les indications géographiques protégées, le modèle coopératif, la revalorisation du chauffage au bois, la revitalisation de la traction animale ou la création culinaire à base d'aliments du terroir. Autant de moyens de penser l'avenir de la communauté ou d'épauler les économies locales.

Les mesures envisagées, le cas échéant, devront s'aligner sur les besoins déterminés par les acteurs du secteur lors de consultations nationales et régionales. Des rapports comme ceux de l'organisation Producteurs et productrices acéricoles du Québec pourront servir de base aux échanges. Tout comme l'étude menée pour le compte du MCC par la consultante Christine Bricault, désormais coordonnatrice au CQPV. Cette dernière a effectué une dizaine d'entrevues avec de petits producteurs (250 entailles) et de plus grands (12 000 entailles). Elle a aussi réalisé de nombreuses visites en Montérégie, dans la Chaudière-Appalaches et au Centre-du-Québec, des recherches d'archives et des rencontres avec la direction générale des



Promenade en voiture à cheval à la Sucrierie Blouin de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
Photo : Réal Filion



Le musicien Paul Marchand fait danser les visiteurs de la cabane à sucre Le Chemin du Roy, à Saint-Augustin-de-Desmaures.
Photo : Guillaume D. Cyr

deux plus importants festivals de l'érable du Québec, soit le Festival beauceron de l'érable et le Festival de l'érable de Plessisville.

Une reconnaissance légale constituerait, au demeurant, une belle occasion de créer des synergies inédites au sein de l'appareil étatique en liant par exemple le MCC et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans un dessein commun.

Un outil précieux pour l'avenir

Que ce soit à titre de modèles ou par leur impact direct, les pratiques qui font partie du patrimoine immatériel (ou vivant) sont porteuses d'un sens social beaucoup plus large que ce que le terme *patrimoine* laisse généralement présager. Pour cette raison, leur sauvegarde, en général, et leur désignation légale, en particulier, peuvent apporter des réponses à des défis citoyens et collectifs, actuels et futurs.

L'acériculture n'est sans doute pas la branche du patrimoine vivant qui nécessite l'intervention de sauvegarde la plus urgente. Mais des améliorations, voire des idées nouvelles, restent bienvenues dans ce secteur.

Les effets concrets d'une désignation à venir des traditions du temps des sucres dépendront en définitive des ressources qui lui seront allouées ainsi que des efforts conjugués des parties prenantes à se saisir des avantages de promouvoir ce concept. Cela en fonction d'enjeux à déterminer par le milieu et par les citoyens.

Les expériences personnelles que j'ai évoquées au début de ce texte ont bien sûr teinté mon rapport aux traditions associées au sirop d'érable. Certes, l'administrateur que je suis devenu manipule plus souvent une souris qu'une palette de tire ou un archet de violon, mais rassurez-vous : à la fonte des neiges, cette souris devient grise et poilue puis s'enfuit à travers les arbres, suivant la vapeur d'eau d'érable qui s'échappe de l'évent d'une cabane, pour célébrer les traditions du temps des sucres autour d'une table, entre amis. C'est là qu'elle puise les mots et la volonté pour écrire la suite. ♦

Antoine Gauthier est directeur général du Conseil québécois du patrimoine vivant.

Qu'est-ce que le CQPV ?

Organisme de regroupement reconnu et soutenu par le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) a pour mission de contribuer à la sauvegarde du patrimoine immatériel. En plus d'adhérents individuels, il compte une centaine d'organisations membres sur le territoire du Québec. Il réalise notamment des formations professionnelles, des publications, des activités de promotion (entre autres à travers le réseau Festivals Trad Québec) et des productions culturelles comme

les capsules vidéo de la série Culture Trad Québec. Les initiatives du CQPV touchent à différentes traditions culturelles, comme le récent programme Maîtres de traditions vivantes, visant à mettre en valeur des porteurs de traditions qui maîtrisent de façon exceptionnelle une pratique transmise de génération en génération, ou le Réseau des veillées de danse au Québec. Le CQPV joue également un rôle-conseil auprès de l'UNESCO dans le cadre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. (Antoine Gauthier)